



Service : Secrétariat Général
 Naïma CHEMOURI-SACY
 Tél : 04.66.72.90.58
 Réf : CM-20-11-2025

Documents
44 à 52

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Jean-Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames, Ghislaine VERDIER et Mireille FEI DA SILVA, et Messieurs, Jean-Marc FRANCOIS, Michel DALVERNY et Arnaud HINCELIN

Représentés : Madame Emmanuelle VALLET (représentée Mireille FEI DA SILVA), monsieur Guillaume DIVOL (représenté par M. Jean-Marc FRANCOIS),

Absent : Madame GRACI Fanny

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, monsieur Jean-François PERRET a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

Ajout à l'ordre du jour :

- Point 1- Budget principal -décision modificative
 Point 2- Demande de subvention APE

Vote à l'unanimité

Ordre du jour modifié :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 23 juillet 2025
- Budget principal-décision modificative
- Demande de subvention APE
- Convention d'occupation temporaire du domaine privé départemental à Audabiac
- Budget principal admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Budget assainissement admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 (RPQS)
- Dissolution budget assainissement
- Destination des coupes de bois-exercice 2026

2025-44-LECTURE APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2025 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 20 octobre 2025 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 20 octobre 2025 et ses délibérations.

Vote à l'unanimité

2025-45-BUDGET PRINCIPAL-DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 sont insuffisants. Il est proposé de procéder à une décision modificative comme présentée ci-après :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVID		60 000,00		
Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion	203(20)	30 000,00		
Autres constructions	2138(21)	20 000,00		
Matériel et outillage technique	2157(21)	10 000,00		
OP : TRAVAUX CHATEAU				60 000,00
Immobilisations corporelles en cours			231(23)	11
DEPENSES - INVESTISSEMENT		60 000,00		60 000,00

Vote à l'unanimité

2025-46-DEMANDE DE SUBVENTION APE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu par l'association des parents d'élèves de Lussan (APE) en date du 14/11/2025 qui sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention de 465 € afin de les soutenir dans le cadre d'une action pour l'achat de livres de Noël pour les enfants des écoles maternelles et primaires.

Vote à l'unanimité

2025-47-CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE DEPARTEMENTAL A AUDABIAC

Monsieur le Maire rappelle que la fréquentation du centre médical s'est accrue, que des travaux sont en cours dans les anciens appartements de la gendarmerie, lesquels doivent accueillir le nouveau syndicat de l'eau ainsi que les bureaux de France Services.

Il précise que cette convention est nécessaire, les parcelles concernées appartenant au Conseil Départemental. Le conseil municipal adopte la convention d'occupation temporaire du domaine privé départemental à Audabiac pour une durée de 6 mois (cf article 2 de ladite convention).

Vote à l'unanimité

2025-48-BUDGET PRINCIPAL – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire rappelle ci-dessous les listes en non-valeurs pour lesquelles une décision d'admission est attendue (accord ou refus), celles-ci datent de 2018 à 2023 pour des créances de 2000 à 2022.

Budget Principal	Compte	Montants présentés	Montants admis
	6541	20.00 €	OUI

Vote à l'unanimité

2025-49-BUDGET ANNEXE – ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire rappelle ci-dessous les listes en non-valeurs pour lesquelles une décision d'admission est attendue (accord ou refus), celles-ci datent de 2018 à 2023 pour des créances de 2000 à 2022.

Budget assainissement	Compte	Montants présentés	Montants admis
	6541	115.07 €	OUI

Vote à l'unanimité

2025-50-ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024 (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle le rapport établi annuellement par nos services qui reprend les grandes lignes du fonctionnement de notre service d'assainissement collectif il convient de délibérer pour l'officialiser.

Vote à l'unanimité

2025-51-DISSOLUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la prise en charge par le nouveau syndicat de la partie assainissement de la commune il convient de délibérer afin de dissoudre le budget annexe assainissement de la commune. Cette dissolution interviendra au 31 décembre 2025. Il est précisé que le résultat, après clôture, sera intégré dans les comptes du nouveau syndicat.

Vote à l'unanimité

2025-52-DESTINATION DES COUPES DE BOIS – EXERCICE 2026

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 23/10/2025 ce point n'a pu faire l'objet de délibération. En effet, des interrogations restaient en suspend notamment pour les coupes 26,49,60 et 39, une visite sur place était nécessaire :

- ✓ Parcile forestière 26 partie, au lieu-dit "Combe St Martin" sur une contenance de 10 hectares (Etat d'assiette 2026).
- ✓ Parcile forestière 49 partie, au lieu-dit "Fons des Oules" sur une contenance de 5 Hectares (Etat d'assiette 2023).
- ✓ Parcile forestière 60 partie, au lieu-dit "Pont de Perret " sur une contenance de 10 Hectares (Etat d'assiette 2020).
- ✓ Parcile forestière 39, au lieu-dit « Mercouire » sur une contenance de 20.96 Hectares (Etat d'assiette 2024).

Après visite du site et discussion avec le représentant de l'ONF il est proposé de ne pas effectuer de nouvelle coupe en 2026 d'autant plus que celle vendue pour 2025 n'est pas encore exploitée

Vote à l'unanimité

Questions diverses et informations

- Remerciements de l'association Les tournesols Lussanais

Monsieur le Maire lève la séance à 20h10

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie

Le Maire,

Jean Marc FRANÇOIS

